Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 41 (2004)
Heft: 1590

Artikel: A l'anglaise : taxes universitaires... à crédit
Autor: Brutsch, François
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1019033

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La libre circulation au compte-gouttes

A la suite des accords bilatéraux, les travailleurs européens n'ont pas pris d'assaut la Suisse. L'extension de la libre circulation aux nouveaux membres de l'Union suscite en revanche davantage de préoccupations.

Les accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne sont entrés en vigueur le 1er juin 2002. Le chapitre le plus délicat, celui de la libre circulation des personnes prévoit des contingents pendant cinq ans. La Suisse doit accorder au minimum chaque année quinze mille titres de séjour pour une durée égale ou supérieure à un an, l'équivalent des permis B, et cent quinze mille permis de séjour pour une durée comprise entre quatre mois et une année. Le quota de quinze mille permis a été entièrement rempli la première année, essentiellement par des frontaliers allemands et français venus s'établir dans notre pays alors que seule la moitié du contingent de cent quinze mille personnes, qui concerne surtout les emplois temporaires dans la construction, l'agriculture ou le tourisme, a été utilisé.

Les craintes d'envahissement de la Suisse des milieux xénophobes sont donc très loin de se concrétiser. Rappelons que les contingents disparaissent à partir de 2007 avec le maintien d'une clause de sauvegarde et que la Suisse décide deux ans plus tard de la poursuite des accords avec possibilité d'un référendum. La libre circulation n'entre en vigueur de manière définitive qu'en 2014 avec une nouvelle clause de sauvegarde. Cet édifice institutionnel se révélera sans doute trop prudent en raison des départs à la retraite massifs de la génération du *baby boom* qui entraînera dans quelques années un besoin important de main d'œuvre étrangère.

Des barrières pour les travailleurs de l'Est

En fait la vraie bataille se déroule autour de l'extension de l'accord aux dix nouveaux pays qui entreront dans l'Union en mai 2004, et les craintes ne sont pas seulement helvétiques. Les Pays-Bas, qui n'ont pas la réputation d'un pays fermé, viennent de décider de limiter la venue de travailleurs issus des nouveaux pays membres à vingt-deux mille par année pendant deux ans, éventuellement reconductible selon des dispositions prévues et négociées. La crainte d'être envahi par des ouvriers polonais semble être à la racine de cette disposition. La situation est paradoxale, car le départ des *baby boomers* va affecter tous les pays de l'Europe riche, Suisse comprise, et la seule solution sera, précisément, l'arrivée d'immigrés de l'Est. On peut s'attendre à un festival du double langage autour de cette question ces prochaines années. Mais après tout le rôle des diplomates sera justement de trouver des formulations acceptables pour un phénomène qui sera, lui, on ne peut plus réel. *jg*

Taxes universitaires.... à crédit

Le débat qui vient de s'ouvrir en Suisse à l'initiative des milieux économiques (cf. *DP* n° 1588) est plus avancé en Grande-Bretagne où le parlement a voté la semaine dernière ; les modalités sont aussi différentes car la proposition émane du gouvernement travailliste lui-même... qui s'inspire d'une politique mise en place par la gauche australienne.

Face au coût croissant de la formation supérieure, que faut-il faire? plafonner voire réduire le nombre d'étudiants (c'était la position de la droite britannique), augmenter encore le financement à la charge de la collectivité ou demander un effort financier aux bénéficiaires ? C'est cette dernière solution qui a été retenue par le gouvernement de Tony Blair. La formation supérieure a, d'abord et avant tout, une traduction sonnante et trébuchante dans le revenu supérieur qu'elle procure la vie durant, ce qui justifie une participation financière, alors qu'il serait choquant d'accroître pour cela la charge fiscale de ceux qui n'en ont pas bénéficié et dont les revenus sont inférieurs.

Payer les taxes après les études

Le dispositif mis en place en Grande-Bretagne n'a cependant rien à voir avec une commercialisation de l'accès aux universités. C'est en réalité une taxe à crédit, sans intérêt de surcroît. Elle n'est pas payée par les étudiants, qui bénéficient au contraire de l'abolition des montants correspondant aux taxes semestrielles en Suisse. Elle sera prélevée, par un modeste supplément sur le bordereau d'impôt, seulement si et lorsque les diplômés jouissent d'un revenu le leur permettant ; et en tout état de cause le remboursement cesse au plus tard après 25 ans. En outre, des mesures complémentaires sont mises en place pour favoriser les conditions d'études de bacheliers provenant de milieux défavorisés.

En Grande-Bretagne comme en Suisse, la proposition a suscité des réactions émotionnelles où les étudiants sont pris pour des bébés phoques. Et c'est peut-être l'arrogance d'une étudiante en médecine estimant que tout lui était dû, lors d'une confrontation télévisée avec Tony Blair, qui a le mieux ramené le débat à sa nature réelle : un enjeu pratique et financier avant tout. Une formation post-CFC dans l'industrie, elle, continue de coûter à ceux qui l'entreprennent des milliers de francs à payer d'avance (cf. *DP* n° 1464), et des efforts sans commune mesure avec la vie universitaire. *fb*